

VIGOR Surpuissant

Dégraissant Surpuissant Concentré

Description

Vigor Surpuissant est un détergent dégraissant universel concentré qui permet d'éliminer les salissures et graisses les plus tenaces.

Selon la dilution, il s'utilise sans danger pour nettoyer : bicyclettes, bijoux, caoutchouc, carrelages, ciment, cuir, écrans, émail, formica, plastiques, poubelles, tables, sièges, fibres modernes, meubles de jardin.

A l'intérieur ou à l'extérieur, Vigor Surpuissant nettoie parfaitement toutes les surfaces même les plus sales.

Propriétés principales

- Dégraissant multi usage concentré
- Solvant puissant

Avantages

- Elimine les graisses végétales, animales ou minérales
- Très efficace contre les salissures tenace : traces noires de talon, reste de colle, traces de doigts sur les surfaces métalliques
- S'utilise sur les surfaces intérieures ou extérieures

Mode d'emploi

Dosage minimum: 15-35 ml par litre d'eau (1,5% à 3,5%) Augmenter la concentration pour les salissures tenaces.

Appliquer la solution avec une éponge ou une brosse pour les taches difficiles. Laisser agir brièvement et rincer à l'eau claire.





DiverseyTM

VIGOR Surpuissant

Données techniques

Aspect	Liquide et bleu	pH (solution à 1%)	10.5 à 11.5
pH pur (20°C)	12.0-12.9	Densité relative (à 20°C)	1.06

Les données inscrites ne sont qu'indicatives pour le produit fabriqué et ne peuvent donc pas être prises pour des spécifications.

Désignation produit

Vigor Surpuissant	Conditionnement	SKU
	2 x 5 L	100848164

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Manipulation : les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de Données de Sécurité, accessible sur Internet sds.diverseys.com/. Uniquement pour usage professionnel.

Stockage : conserver le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri des températures extrêmes.

Législation

Produit de nettoyage conforme à la législation relative : au Règlement Détergent CE 648/2004.

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.

La fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.